

## Les dépenses de santé 2011 en Rhône-Alpes : une progression proche des moyennes nationales

Chaque année, le Comité national de pilotage des Agences régionales de santé (ARS) transmet à chaque agence un "Etat financier" récapitulant les dépenses de santé de la région.

C'est en 2011 que le premier "Etat financier" exhaustif a été produit.

Il s'agit d'une "photographie des dépenses de santé", un document statistique qui vise à donner une vision globale et synthétique de l'évolution des dépenses relatives à la santé dans la région, au regard de la situation nationale.

Ce n'est pas un document comptable, il comprend des données relatives à la santé de nature différente et regroupe les **charges de l'Etat, des régimes d'Assurance maladie et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**.

Il n'inclut pas les aides à la personne ni les dépenses de santé à la charge des usagers, des mutuelles et des collectivités territoriales.

Cette photographie est un outil précieux pour le suivi des dépenses de santé sur plusieurs aspects : l'évolution du montant global des dépenses régionales par rapport à la moyenne nationale et aux autres régions, la répartition de ces dépenses par financeur et par destination, ainsi que le poids respectif de chaque département dans le montant global des dépenses régionales.



Chiffres

Dépenses de santé  
en Rhône-Alpes **16,8** milliards  
d'euros

Les soins de ville représentent

**7,2** milliards  
d'euros

**43%** des dépenses  
de santé en  
Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes représente  
des dépenses  
nationales affectées  
au secteur médico-social

**9,2%**

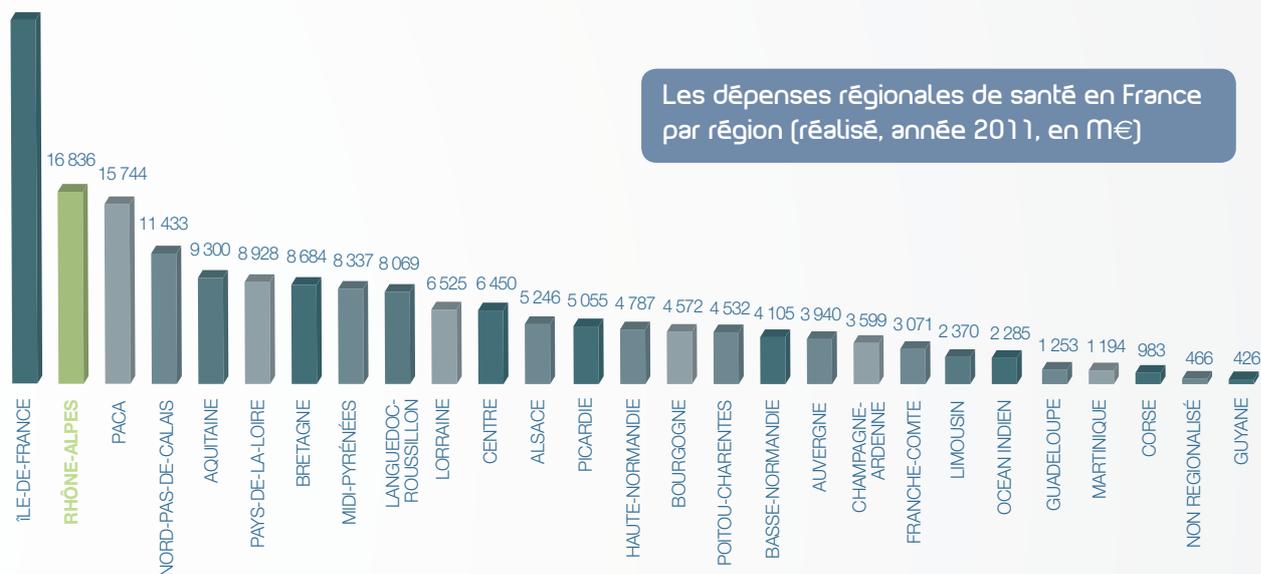
**1,7** milliard  
d'euros

## Rhône-Alpes, seconde région de France

Avec **16,8 milliards d'euros en 2011**, la région Rhône-Alpes représente **9,4 % des dépenses de santé nationales** (180 milliards d'euros) pour 9,6 % de la population nationale. La région arrive en deuxième rang en France. Rapportées à la population, les dépenses représentent 2 727 euros par habitant, ce qui situe Rhône-Alpes au 9<sup>e</sup> rang national au titre des dépenses par habitant.

Rhône-Alpes est donc une région plutôt efficiente, puisque l'état de santé de la population est satisfaisant : premier rang des régions françaises pour l'espérance de vie chez les femmes et cinquième rang pour les hommes.

31 865



Les dépenses régionales de santé en France par région (réalisé, année 2011, en M€)

### Analyse

En 2011, les dépenses de santé régionales ont progressé moins vite (+ 2,8 %) que les dépenses de santé nationales (+ 2,9 %). Cela reste néanmoins un taux d'évolution très positif (+ 470 millions d'euros) dans un contexte économique défavorable.

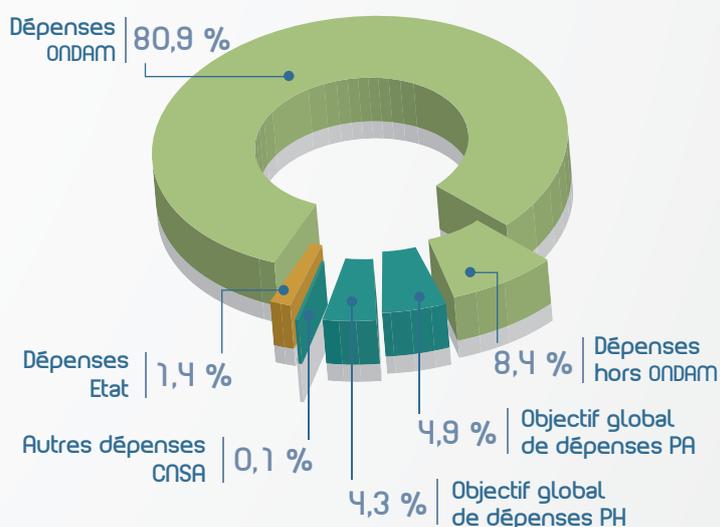
## L'Assurance maladie : principal financeur

Les régimes d'assurance maladie financent **89,3 % des dépenses de santé régionales** soit plus de 15 milliards d'euros.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour le fonctionnement et l'investissement dans le secteur médico-social, couvre à peine 10 % de la dépense globale.

L'Etat représente seulement **1,4 % des dépenses** pour le financement de la formation médicale, de la prévention et de la sécurité sanitaire, de l'aide médicale et du travail protégé.

Répartition des dépenses de santé de la région Rhône-Alpes par financeur direct



● Régimes d'Assurance maladie seuls : 89 % ● CNSA : 9,3 %

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie  
 ONDAM : Objectifs nationaux des dépenses d'Assurance maladie  
 PA : Personne âgée  
 PH : Personne handicapée

### Analyse

En 2011, les dépenses d'assurance maladie régionales augmentent plus (+ 2,8 %) qu'au niveau national (+ 2,7 %), de même les dépenses de l'Etat, ont augmenté en Rhône-Alpes (+ 11,8 %) plus qu'en moyenne nationale (+ 9,5 %).

A l'inverse, les dépenses de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) relatives au champ médico-social ont plus augmenté que de + 2,1 % alors qu'elles progressaient de + 3,4 % au niveau national.

## L'hôpital et les soins de villes absorbent la plus grosse part des ressources

Les trois principaux postes de dépenses sont :

- Les soins de ville (7,2 milliards d'euros),
- Les soins en établissements de santé (6,6 milliards d'euros),

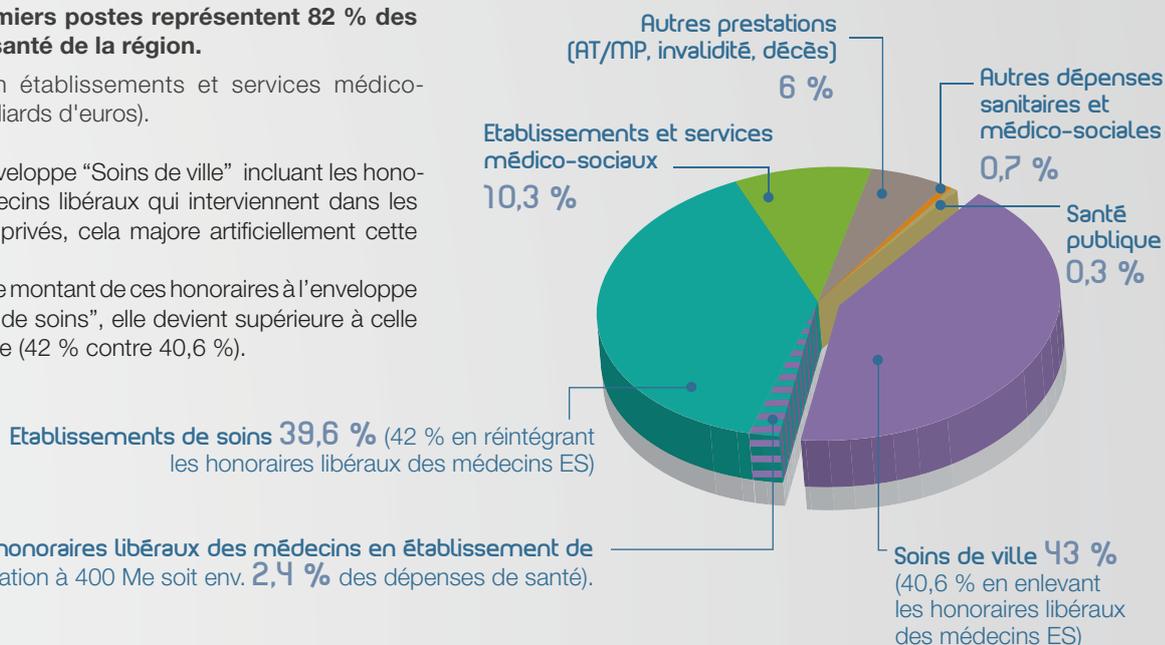
**Ces deux premiers postes représentent 82 % des dépenses de santé de la région.**

- Les soins en établissements et services médico-sociaux (1,7 milliards d'euros).

A noter que l'enveloppe "Soins de ville" incluant les honoraires des médecins libéraux qui interviennent dans les établissements privés, cela majore artificiellement cette enveloppe.

Si l'on rattache le montant de ces honoraires à l'enveloppe "Etablissements de soins", elle devient supérieure à celle des soins de ville (42 % contre 40,6 %).

### Part des postes de dépenses de santé de Rhône-Alpes



**Dont part des honoraires libéraux des médecins en établissement de santé** (estimation à 400 Me soit env. **2,4 %** des dépenses de santé).

AT/MP : Accident du travail / Maladie professionnelle

Poids relatifs des dépenses de santé en Rhône-Alpes	Dépenses Rhône-Alpes (M€)	Dépenses France (M€)	Part de RA dans les dépenses France
Soins de ville	7 244	76 978	9,4 %
Etablissements de santé	6 670	72 269	9,2 %
Etablissements et services médico-sociaux	1 739	19 052	9,1 %
Autres prestations AT/MP, invalidité	1 013	9 467	10,7 %
Autres dépenses sanitaires et médico-sociales	124	1 720	7,2 %
Santé publique	46	569	8,1 %
<b>Total</b>	<b>16 836</b>	<b>180 055</b>	<b>9,4 %</b>

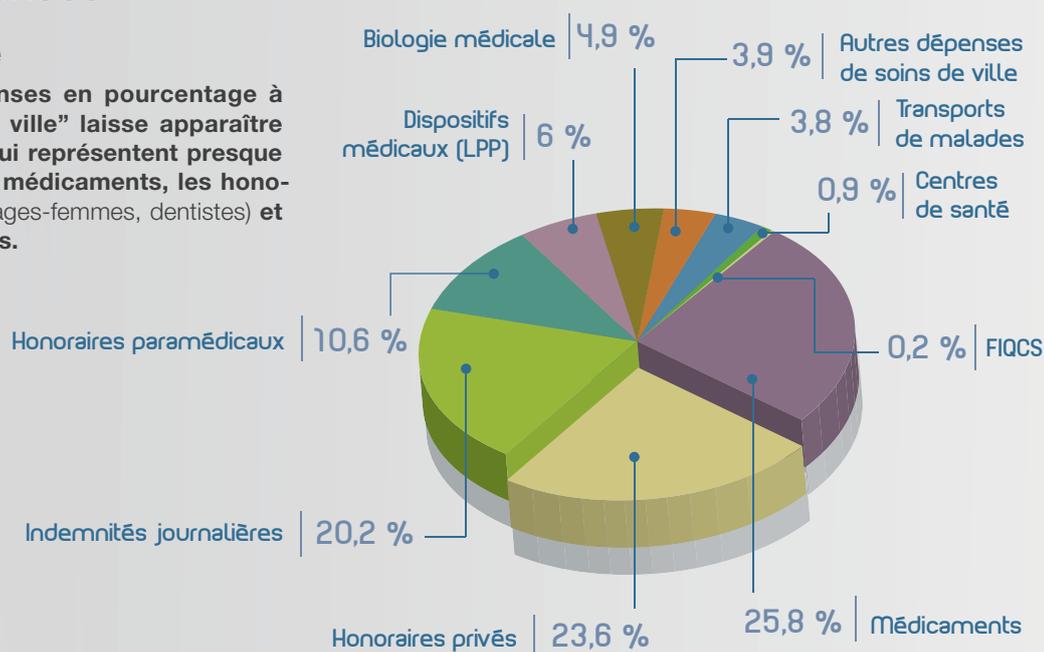
**Par rapport au "poids moyen" de 9,4 %, on observe que :**

- les soins de ville sont au niveau de la moyenne ;
- les établissements de santé et services médico-sociaux sont un peu en dessous ;
- les accidents du travail, maladie professionnelle et invalidité, sont très au-dessus.

## Répartition des dépenses au sein de chacun des trois principaux postes de dépenses

### • Les soins de ville

La répartition des dépenses en pourcentage à l'intérieur des "Soins de ville" laisse apparaître trois postes principaux qui représentent presque 70 % des dépenses : les médicaments, les honoraires privés (médecins, sages-femmes, dentistes) et les indemnités journalières.



FIQCS : Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins  
LPP : Laboratoire de physique des plasmas

Dépenses de soins de ville	Réalisé année 2011 (M€)		Variation 2010 / 2011 (%)	
	Rhône-Alpes	France	Rhône-Alpes	France
Médicaments	1 869	21 758	0,8 %	1,1 %
Honoraires privés	1 712	18 839	3,4 %	3,0 %
Indemnités journalières	1 466	12 487	1,6 %	1,6 %
Honoraires paramédicaux	766	8 475	4,8 %	4,2 %
Dispositifs médicaux (LPP)	434	4 788	3,2 %	3,8 %
Biologie médicale	355	3 332	1,7 %	2,0 %
Autres dépenses de soins de ville	282	3 030	8,5 %	6,2 %
Transports de malades	278	3 431	3,6 %	3,3 %
Centres de santé	66	633	3,6 %	5,6 %
Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS)	16	206	2,4 %	-0,2 %
<b>Dépenses de soins de ville</b>	<b>7 244</b>	<b>76 978</b>	<b>2,6 %</b>	<b>2,5 %</b>



### Analyse

En 2011, l'augmentation des dépenses de soins de ville, plus importante en Rhône-Alpes que pour les dépenses nationales, est principalement imputable aux progressions des honoraires privés, des honoraires paramédicaux, aux autres dépenses de soins de ville (incluant la prise en charge des cotisations sociales des professionnels de santé et les aides à la télétransmission) et aux transports de malades.

En revanche, le premier poste des dépenses de soins de ville (médicaments – officines et rétrocession hospitalière) augmente moins vite qu'au niveau national.

## • Les soins en établissements de santé

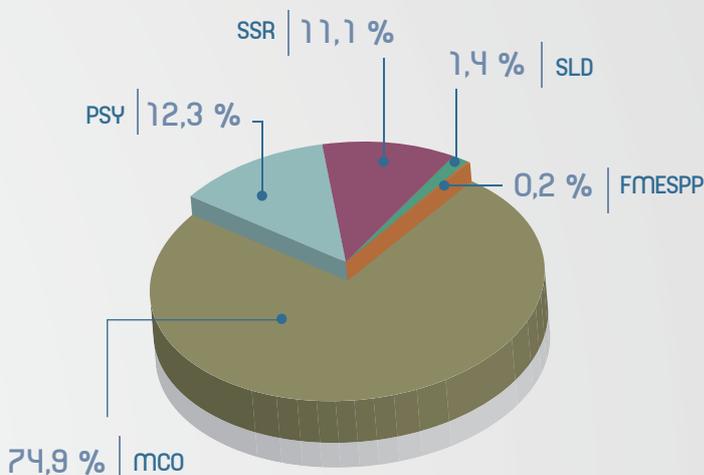
Les trois quarts des dépenses en établissements de santé sont imputables à la médecine, la chirurgie et l'obstétrique, financées essentiellement par tarification à l'activité (T2A) sauf pour certaines missions spécifiques (missions d'intérêt général ou fixées par contrat).

La psychiatrie (12,3 % des dépenses), les soins de suite et de réadaptation (11,1 %) et les soins de longue durée (1,4 %) restent financés par dotation annuelle de financement allouée par l'Agence régionale de santé.



### Analyse

En 2011, à l'instar de ce qui est observé au niveau national, l'augmentation des dépenses est plus importante pour les établissements de santé privés (+ 3,2 %) que pour les établissements publics (+ 2,9 %). Toutefois, l'évolution des dépenses directement liées à l'activité MCO pour les établissements publics, est nettement plus importante en Rhône-Alpes (+ 4 %) qu'au niveau national (+ 2 %). Cela traduit une dynamique d'activité plus forte en Rhône-Alpes, due à la progression démographique, à l'attractivité de la région et à l'optimisation du codage.



FMESPP : Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés  
MCO : Médecine, chirurgie et obstétrique  
PSY : Psychiatrie  
SLD : Soins de longue durée  
SSR : Soins de suite et de réadaptation

Dépenses des établissements de santé	Réalisé année 2011 (m€)		Variation 2010 / 2011 (%)	
	Rhône-Alpes	France	Rhône-Alpes	France
Médecine, chirurgie et obstétrique (MCO)	4 996	53 851	2,9 %	2,5 %
Psychiatrie (PSY)	822	8 995	2,4 %	2,2 %
Soins de suite et de réadaptation (SSR)	743	7 686	4,3 %	4,1 %
Soins de longue durée (SLD)	94	1 014	0,9 %	1,3 %
Autres dépenses : paiements aux établissements au titre du FMESPP	14	257	-40,8 %	14,9 %
Activités dispensées par les établissements de santé Hors Région	0	466	NC	-22,6 %
<b>Dépenses des établissements de santé</b>	<b>6 670</b>	<b>72 269</b>	<b>2,8 %</b>	<b>2,4 %</b>

## • Les soins en établissements et services médico-sociaux

La région Rhône-Alpes représente 9,2 % des dépenses nationales de santé affectées au secteur médico-social, résultat proche de la moyenne régionale globale au sein des dépenses de santé nationales (9,4 %).

Mais, au sein du secteur médico-social, cette part régionale dans les dépenses nationales est plus élevée pour le secteur personnes âgées (10 %) que pour le secteur personnes handicapées (8,4 %) et que pour la prise en charge des personnes confrontées à des difficultés spécifiques (addictions, 7 % des dépenses nationales).

• Sur le secteur personnes âgées, la répartition régionale est caractérisée par le poids des dépenses affectées aux soins en Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) soit 82 % des dépenses pour les personnes âgées, bien au dessus de la moyenne nationale de 77 %.

Cette situation satisfaisante du niveau d'équipement explique que les taux d'évolution des dépenses figurant dans le tableau ci-dessous soient inférieurs aux taux nationaux.

Dépenses des établissements pour personnes âgées	Réalisé année 2011 (M€)		Variation 2010 / 2011 (%)	
	Rhône-Alpes	France	Rhône-Alpes	France
Prestations de fonctionnement des EHPAD	695	6 595	2,7 %	5,3 %
Prestations de fonctionnement des SSIAD	108	1 398	3,4 %	4,8 %
Prestations de fonctionnement des autres établissements PA (EHPA...)	24	315	-0,8 %	-13,7 %
Subventions d'investissement aux ESMS PA	12	184	-28,6 %	9,5 %
Formation prise en charge et accompagnement PA et PH	1	10	Max	Max
MAIA	1	9	37,7 %	100,3 %
<b>ESMS personnes âgées</b>	<b>841</b>	<b>8 511</b>	<b>2,2 %</b>	<b>4,7 %</b>

• **Pour les établissements et services pour personnes handicapées** ou confrontées à des difficultés spécifiques, la part des versements aux établissements et services à la charge de l'assurance maladie, soit 84,8% est, légèrement

inférieure à la moyenne nationale de 85,7%. Pour ce secteur les taux d'évolution sont proches du niveau national car le niveau d'équipement est également proche de la situation nationale moyenne.

Dépenses des établissements pour personnes handicapées	Réalisé année 2011 (M€)		Variation 2010 / 2011 (%)	
	Rhône-Alpes	France	Rhône-Alpes	France
Versements de prestations de fonctionnement des établissements et services pour personnes handicapées (assurance maladie)	718	8 552	1,7 %	2,2 %
Dotations de fonctionnement aux Etablissements et Services d'aide par le Travail	128	1 398	1,1 %	1,1 %
Dotations aux établissements accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques	31	441	10,3 %	11,7 %
Dépenses des instituts de jeunes sourds et jeunes aveugles conventionnés	13	50	1,7 %	1,9 %
Subventions d'investissement aux ESMS PH	5	75	17,9 %	-4,9 %
Subventions aux Groupes d'Entraide Mutuelle	2	25	5,2 %	12,9 %
CREAI	0	1	-38,3 %	-36,4 %
<b>ESMS personnes handicapées</b>	<b>898</b>	<b>10 541</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,4%</b>

**CREAI** : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptée  
**EHPAD** : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
**EHPA** : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées  
**ESMS** : Etablissements et services et médico-sociaux

**MAIA** : Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades  
**PA** : Personne âgée  
**PH** : Personne handicapée  
**SSIAD** : Service de soins infirmiers à domicile